



Publié le 15 mars 2024

## ***LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*** ***Séance ordinaire du Conseil du 14 mars 2024***

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 08 mars 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 08 mars 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 08 mars 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 08 mars 2024 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Anne RINIÉ, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Christelle HIRSCHMANN, Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Laurence PALMER, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.  
Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Karine VOGELEISEN.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.  
Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

**Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Procurations : 6**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité**, Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 34 du mandat 2020-2026 :**

**1. Point unique**

**Modification du tableau de composition du Conseil Municipal suite au décès de M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**Vacance de poste – Modification de l'organisation de la Municipalité**

**DECISIONS**

<b>1. Modification du tableau de composition du Conseil Municipal suite au décès de M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire Vacance de poste – Modification de l'organisation de la Municipalité</b>	Adopté à l'unanimité
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

## **COMMUNE DE SCHERWILLER**

### **Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024**

**Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Procurations : 6**

**DCM-2024-03-1**

#### **1. Modification du tableau de composition du Conseil Municipal suite au décès de M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire Vacance de poste – Modification de l'organisation de la Municipalité**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Maire indique que par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 5 postes d'Adjoints.

Suite au décès de M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre d'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'Adjoint ;
- l'élection par les Conseillers Municipaux d'un nouvel Adjoint.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités aux termes duquel le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints de fixer celui-ci à 4.

En conséquence, les Adjoints déjà élus remonteront dans l'ordre du tableau sans élection complémentaire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer le nombre des Adjoints à 4.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>NOM- Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mmc Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Bruno GLOCK	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		

DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 15 mars 2024 La Secrétaire de Séance</p> <p>Karine VOGELEISEN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 15 mars 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------